



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 9 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/03 de la Municipalité, du 5 février 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 3'800'000.- TTC pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie ainsi que pour les études jusqu'à la fin des appels d'offres pour l'extension du musée de la Collection de l'Art Brut ;
2. de balancer les dépenses du compte d'attente 30503000100 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, la participation de la Fondation Jean-Hippolyte Guignard d'un montant de CHF 350'000.- TTC pour l'organisation de la procédure de concours ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous le chiffre 1 sur la rubrique 390 du Service de la culture.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi neuf juin deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :